

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419

26 février 2010

SOMMAIRE

AEIF LH Sub 04 S.à r.l.	20086	Logwin AG	20096
AEIF LH Sub 05 S.à r.l.	20085	Luxvin Sàrl	20070
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	20085	Minotaur S.à r.l.	20070
AEIF LH Sub 07 S.à r.l.	20085	Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à	
Alu-Rex Europe S.A.	20077	r.l.	20067
Athena Consulting S.A.	20077	optegra: hhkl Luxembourg S.A.	20077
ATIM Holdings S.à r.l.	20102	Parworld	20096
Berba S.A.	20096	Presto Productions S.à.r.l.	20096
Deninvest S.à r.l.	20076	Presto Productions S.à.r.l.	20097
Deninvest S.à r.l.	20076	Presto Productions S.à.r.l.	20097
Deninvest S.à r.l.	20076	ProLogis Poland LVIII S.à r.l.	20069
Deninvest S.à r.l.	20076	ProLogis Poland LXI S.à r.l.	20066
Docs S.à r.l.	20084	ProLogis Poland LXVIII S.à r.l.	20084
Eiger Securities S. à r.l.	20103	ProLogis Poland LXVII S.à r.l.	20085
Emomed Invest S.A.	20068	ProLogis Poland LXXI S.à r.l.	20084
Gerlivita Participations S.A.	20066	ProLogis Poland LXXIX S.à r.l.	20084
Golden Bridge S.A.	20086	ProLogis Poland LXX S.à r.l.	20069
HGSC 3 S.à r.l.	20101	Rubarc S.à r.l.	20070
Japan Pacific Fund Advisory Company ...	20067	S.B.K. Holding S.A.	20111
Karate Club Suessem	20097	SDI Investments S.A.	20099
Lallenger Metzlererei	20076	S.E.A. - Société Européenne d'Alimenta-	
Lehman Brothers Luxembourg Invest-		tion S.A.	20112
ments S.à r.l.	20112	Slap Holding S.A.	20102
Lenox Holding S.A.	20077	Société Financière Diane	20101

ProLogis Poland LXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019402/14.

(100013833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Gerlivita Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 53.265.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatre janvier.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg, agissant en tant qu'administrateur délégué de la société anonyme «RINOPYL HOLDING S.A.», (RC B No 52.936), avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Laquelle comparante, ès-qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, une société anonyme sous la dénomination de «GERLIVITA PARTICIPATIONS S.A.», (RCS B 53.265), constituée suivant acte notarié du 14 décembre 1995, publié au Mémorial C No 96 du 24 février 1996.

- que la comparante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société.

- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- qu'elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 janvier 2010, Relation: EAC/2010/157. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 14 janvier 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010017918/36.

(100012144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Oerlikon Balzers Coating Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Niedercorn, route de Bacharage.

R.C.S. Luxembourg B 73.684.

Der Name des Gesellschafters hat sich geändert.

Er heisst nicht Balzers und Leybold Aktiengesellschaft, sondern OC Oerlikon Corporation Aktiengesellschaft.

Dr. Gerhard Kerckhoff
Corporate Secretary

Référence de publication: 2010017647/11.

(100012088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Japan Pacific Fund Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 14.143.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAPAN PACIFIC FUND ADVISORY COMPANY, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 14.143 et constituée suivant acte notarié, en date du 15 septembre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 234 de 1976, page 11213. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 903 du 11 avril 2008.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Ariette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 8.000 actions en circulation, 8.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Présentation et approbation du rapport du Commissaire à la Liquidation.
- Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leur mandat.
- Clôture de la liquidation.
- Désignation de l'endroit du dépôt des livres et documents sociaux.
- Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

IV. Il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée. L'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

V. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 11 décembre 2009, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé comme Commissaire à la Liquidation, BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social à Luxembourg et à fixer à cette date, heure et lieu de la présente assemblée.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

20068

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et approuve le rapport de vérification de la liquidation de BDO Compagnie Fiduciaire en tant que Commissaire à la Liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à Monsieur Jean Le Deley en tant que liquidateur de la Société pour tous les devoirs effectués pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à BDO Compagnie Fiduciaire en tant que Commissaire à la Liquidation de la Société, pour tous les devoirs entrepris pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner mandat à Monsieur Claude Muller pour le paiement du boni de liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58091. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017942/69.

(100012475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Emomed Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.566.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

UTILIO CO. LTD, une société existant et gouvernée par les lois des Bahamas, ayant son siège social à Bayside Executive Park, West Bay Street, Nassau, Bahamas

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 décembre 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est la seule et unique actionnaire de EMOMED INVEST S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-141.566 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2400 du 1^{er} octobre 2008

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000.- représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

III.- La comparante, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant que seule et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante s'engage à reprendre l'ensemble des dettes et des obligations existantes de la Société et en recevra tous les actifs après la dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.CAURLA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/740. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017896/50.

(100012072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

ProLogis Poland LVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019408/14.

(100013831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ProLogis Poland LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019394/14.

(100013871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Rubarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 135.606.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019409/10.

(100014022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Luxvin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 84.546.

Les comptes annuels au 21.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019410/10.

(100014019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Minotaur S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 150.864.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of January.
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Resolution III Holdings S.à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Minotaur S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, ("conseil de gérance").

The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such

participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for ail matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Resolution III Holdings S.à.r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:

- Valerie Ingelbrecht, born in Arlon, on May 17, 1974, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Paul Clarke, born in London, on September 16, 1970, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Luxembourg Corporation Company S.A., incorporated on August 29, 1991, with registered address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (RCS Luxembourg B 37974).

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Resolution III Holdings S.à.r.l. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Minotaur S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentées par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Resolution III Holdings S.à.r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par trois gérants pour une durée illimitée:

- Valérie Ingelbrecht, née à Arlon, le 17 mai 1974, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Paul Clarke, né à Londres, le 16 septembre 1970, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

- Luxembourg Corporation Company S.A., incorporée le 29 août 1991, avec adresse à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (RCS Luxembourg B 37974).

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2712. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018191/313.

(100012410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Deninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.941.

Les comptes annuels au 29.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019411/10.

(100014016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Deninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.941.

Les comptes annuels au 22.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019412/10.

(100014013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Deninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.941.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019413/10.

(100014011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Deninvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.941.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019414/10.

(100014010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Lallenger Metzerei, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 7, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 74.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *LALLENGER METZLERE*
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2010019415/13.

(100014072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Alu-Rex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.201.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *ALU-REX EUROPE S.A.*
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2010019416/13.

(100014069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Athena Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.224.

Les comptes annuels au 31 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *ATHENA CONSULTING S.A.*
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2010019417/13.

(100014068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Lenox Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 68.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *LENOX HOLDING S.A.*
Fideco Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2010019418/13.

(100014066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

optegra: hhkl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.873.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Die Gesellschaft deutschen Rechtes "Wilder Kaiser GmbH Steuerberatungsgesellschaft", mit Sitz in D-50931 Köln, Universitätsstrasse 71 (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Köln unter der Nummer HRB 67225.

rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Geschäftsführer, namentlich:

- Frau Antoinette HIEBELER-HASNER, Steuerberater, wohnhaft in D-81245 München, Floßmannstraße, und
- Herr Johannes NÖLKE, Steuerberater, wohnhaft in D-51515 Kürten, Kotterhof 41a.

2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes "FAMINVEST S.A.", mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 34451,

rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herr Marc MULLER, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Beide erschienenen Parteien sind hier wiederum vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiuvor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Titel I. Name - Sitz - Zweck - Dauer - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung "optegra:hhkl Luxembourg S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Vorstandes können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss der Generalversammlung kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Innerhalb der Grenzen der Gemeinde kann der Sitz auch durch einfachen Beschluss des Vorstandes verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die betriebswirtschaftliche Beratung von Unternehmen, sowie die Erbringung aller damit im Zusammenhang stehender Dienstleistungen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist weiterhin zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet erscheinen, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen. Sie kann zu diesem Zweck auch andere Unternehmen gründen, erwerben oder sich an ihnen beteiligen. Sie kann Unternehmen, an denen sie mehrheitlich beteiligt ist, unter ihrer Leitung zusammenfassen oder sich auf die Verwaltung der Beteiligung beschränken.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von einhundert Euro (100,- EUR) pro Aktie.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel II. Vorstand

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Vorstand verwaltet, der seine Tätigkeiten unter der Kontrolle eines Aufsichtsrats ausführt.

Art. 7. Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei (2) Mitgliedern, die natürliche oder juristische Personen sein können, und die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Im Fall der Ernennung einer juristischen Person zum Vorstandsmitglied muss diese eine natürliche Person als ständigen Vertreter benennen, welche die Ausführung des Amtes der juristischen Person für diese wahrnimmt. Der ständige Vertreter unterliegt den gleichen Bedingungen und Verpflichtungen und ist in gleichem Maße verantwortlich, als ob er das Amt in eigenem Namen ausübte; er haftet gemeinsam mit der von ihm vertretenen juristischen Person für die Ausübung des Amtes.

Solange sämtliche Aktien der Gesellschaft von einem einzigen Aktionär gehalten werden oder solange das Aktienkapital der Gesellschaft niedriger als fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) ist, kann eine einzelne natürliche oder juristische Person die Funktion des Vorstandes wahrnehmen; diese Person trägt in diesem Fall den Titel des Alleinigen Vorstandsmitgliedes.

Die Mitglieder des Vorstandes werden vom Aufsichtsrat, der den Vorstand nach den gesetzlichen und satzungsgemäßen Bestimmungen kontrolliert, bestellt und abberufen. In Abweichung hiervon werden die Mitglieder des ersten Vorstandes von der Generalversammlung berufen, die im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet. Die Abberufung eines Vorstandsmitgliedes, das gleichzeitig Angestellter der Gesellschaft ist, hat nicht die Auflösung des Anstellungsvertrages zur Folge.

Der Aufsichtsrat legt die Anzahl der Vorstandsmitglieder sowie die Dauer ihrer jeweiligen Mandate fest. In Abweichung hiervon legt die Generalversammlung, die im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft stattfindet, die Anzahl der Mitglieder des ersten Vorstandes sowie die Dauer ihrer jeweiligen Mandate fest. Die Vorstandsmitglieder können für eine Dauer von maximal sechs (6) Jahren ernannt werden. Ausscheidende Vorstandsmitglieder können erneut ernannt werden.

Die Vorstandsmitglieder können ihr Amt jederzeit niederlegen. Eine eventuelle Haftung wegen Kündigung zur Unzeit oder wegen Kündigung in Schädigungsabsicht bleibt von diesem Recht unberührt.

Falls das Mandat eines Vorstandsmitgliedes unbesetzt ist, können die verbleibenden Vorstandsmitglieder diese Stelle provisorisch besetzen. In diesem Fall nimmt der Aufsichtsrat die definitive Ernennung bei der darauffolgenden Zusammenkunft vor. Das auf diese Weise ernannte Vorstandsmitglied beendet das Mandat der Person, die es ersetzt.

Art. 8. Der Vorstand beruft unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und legt die Dauer seiner Amtszeit fest.

Der Vorstandsvorsitzende ist der Vorsitzende aller Generalversammlungen und Vorstandssitzungen. Im Falle seiner Abwesenheit ernennt die Generalversammlung beziehungsweise der Vorstand durch Mehrheitsentscheid der anwesenden oder vertretenen Personen eine andere Person zum vorübergehenden Vorstandsvorsitzenden. Die Vorstandssitzungen werden vom Vorstandsvorsitzenden oder, im Fall unvorhergesehener Schwierigkeiten, von mindestens der Hälfte der Vorstandsmitglieder einberufen. Der Vorstand kann Vorschriften zur Form und Frist der Einberufung festlegen.

Vorstandssitzungen können ohne Einhaltung der Einberufungsvorschriften wirksam abgehalten werden, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder wirksam vertreten sind.

Der Vorstand tritt zusammen, sobald es das Interesse der Gesellschaft erfordert, und zwar am in der Einberufung vorgesehenen Ort und Zeitpunkt. Die Vorstandsmitglieder können schriftlich, per Fax, per Telegramm oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel auf die Formvorschriften der Einberufung verzichten; eine gesonderte Einberufung ist nicht erforderlich. Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung, in der die Fragen der Zusammenkunft und der Beschlussfassung geregelt sind. Jedes Vorstandsmitglied kann an Vorstandssitzungen teilnehmen, indem es schriftlich, per Fax oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel ein anderes Vorstandsmitglied zu seinem Vertreter bestimmt.

Sofern mindestens zwei Vorstandsmitglieder anwesend sind, kann ein Vorstandsmitglied auch mehr als ein nicht anwesendes Vorstandsmitglied vertreten.

Jedes Vorstandsmitglied kann an Vorstandssitzungen per Telefonkonferenz oder durch jedes gleichartige Kommunikationsmittel, das den teilnehmenden Vorstandsmitgliedern gestattet zu sprechen und gehört zu werden, teilnehmen. Eine solche Teilnahme an der Vorstandssitzung steht der persönlichen Anwesenheit auf der Sitzung gleich. Der Vorstand kann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Sämtliche Beschlüsse des Vorstandes benötigen die Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Vorstandsmitglieder. Im Fall der Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorstandsvorsitzenden den Ausschlag.

In dringenden Angelegenheiten sind Beschlüsse des Vorstandes, die von allen Vorstandsmitgliedern unterzeichnet sind, ebenso gültig und binden den Vorstand auf gleiche Weise, wie wenn sie auf einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung gefasst worden wären. Die Unterschriften können auf derselben Urkunde oder auf mehreren identischen Ausfertigungen geleistet und per Brief, Fax oder Fernschreiben erbracht werden.

Art. 9. Der Vorstand hat die weitestgehenden Befugnisse, die Gesellschaft gegenüber Dritten unter allen Umständen zu vertreten, unter Ausnahme der Befugnisse, die durch das Gesetz oder diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind.

Der Vorstand übt sein Mandat unter der Kontrolle des Aufsichtsrats aus.

Er hat dem Aufsichtsrat insbesondere vorzulegen:

- einen mindestens vierteljährlichen schriftlichen Bericht über die Geschäftslage der Gesellschaft und die voraussichtliche Entwicklung;

- den Jahresabschluss der Gesellschaft spätestens zwei Monate vor dem Datum der Jahresgeneralversammlung, zur Überprüfung und Kontrolle.

Die folgenden Rechtsgeschäfte unterliegen der vorherigen Zustimmung des Aufsichtsrates:

- Kauf, Verkauf und Belastung von Grundstücken;
- Kauf und Verkauf von Beteiligungen an Unternehmen von über 10% des Gesellschaftskapitals dieser Unternehmen;
- Rechtsgeschäfte mit einem Wert von über 10.000,- EUR.

Der Aufsichtsrat kann für eine maximale Dauer von einem Jahr einen Betrag für alle diese Rechtsgeschäfte oder für bestimmte dieser Rechtsgeschäfte festlegen, unterhalb dessen die Vornahme dieser Rechtsgeschäfte durch den Vorstand auch ohne die vorherige Zustimmung des Aufsichtsrates zulässig ist. Auf die Nichtbeachtung dieser Vorschrift kann sich die Gesellschaft Dritten gegenüber nicht berufen.

Im Fall der Verweigerung der erforderlichen Zustimmung zu einem Rechtsgeschäft kann der Vorstand die Angelegenheit der Generalversammlung zur Entscheidung vorlegen.

Art. 10. Nach vorheriger Zustimmung des Aufsichtsrates können die Vorstandsmitglieder die Verantwortlichkeit für bestimmte Geschäftsbereiche untereinander aufteilen. Der Vorstand kann weiterhin Vollmachten für bestimmte Rechtsgeschäfte erteilen und diese Vollmachten jederzeit widerrufen. In keinem Fall darf diese Aufteilung jedoch dem Vorstand den Charakter des Organs nehmen, das kollektiv für die generelle Geschäftsführung der Gesellschaft verantwortlich ist.

Der Vorstand kann die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft in Angelegenheiten der täglichen Geschäftsführung an eine oder mehrere Personen übertragen, mit Ausnahme der Mitglieder des Aufsichtsrates.

Der Vorstand legt die Verantwortlichkeit des Beauftragten und seine eventuelle Vergütung, die Dauer seiner Berufung und alle sonstigen Bedingungen seines Mandats fest.

Art. 11. Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Vorstandsmitgliedern oder durch die Unterschrift der nach Artikel 10 dieser Satzung Beauftragten im Rahmen der ihnen übertragenen Befugnisse berechtigt und verpflichtet.

Falls sich der Vorstand der Gesellschaft aus nur einer Person besteht, wird die Gesellschaft durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 12. Der Vorstand vertritt die Gesellschaft gerichtlich gegenüber Dritten als Klägerin oder Beklagte. Zustellungen für oder gegen die Gesellschaft sind nur direkt in ihrem Namen möglich.

Art. 13. Die Vorstandsmitglieder trifft in keinem Fall eine persönliche Haftung für im Namen der Gesellschaft und in Ausübung ihres Amtes eingegangene Rechtsgeschäfte, solange diese Rechtsgeschäfte im Einklang mit dieser Satzung und den anwendbaren Vorschriften des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 stehen.

Titel III. Aufsichtsrat

Art. 14. Der Aufsichtsrat übt die ständige Kontrolle über die Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Vorstand aus; er besteht aus mindestens drei (3) Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, kann der Aufsichtsrat aus einer einzigen Person bestehen.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates werden von der Generalversammlung für eine von dieser festzulegende Mandatsdauer, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, ernannt. Ausscheidende Aufsichtsratsmitglieder können erneut ernannt werden.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates können jederzeit von der Generalversammlung ohne Kündigungsfrist oder Anspruch auf Entschädigung abberufen werden.

Die Anzahl sowie die Vergütung der Mitglieder des Aufsichtsrates werden durch die Generalversammlung festgelegt.

Im Fall der Ernennung einer juristischen Person zum Mitglied des Aufsichtsrates muss diese eine natürliche Person als ständigen Vertreter benennen, welche die Ausführung des Amtes der juristischen Person für diese wahrnimmt. Der ständige Vertreter unterliegt den gleichen Bedingungen und Verpflichtungen und ist in gleichem Maße verantwortlich, als ob er das Amt in eigenem Namen ausübte; er haftet gemeinsam mit der von ihm vertretenen juristischen Person für die Ausübung des Amtes.

Art. 15. Der Aufsichtsrat ernannt eine natürliche Person aus dem Kreis seiner Mitglieder zum Vorsitzenden, dessen Amtszeit seiner Amtszeit als Mitglied des Aufsichtsrates entspricht.

Der Aufsichtsratsvorsitzende leitet alle Sitzungen des Aufsichtsrates. In seiner Abwesenheit wählt der Aufsichtsrat mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder einen vorübergehenden Aufsichtsratsvorsitzenden.

Dem Aufsichtsratsvorsitzenden obliegen die Einberufung des Aufsichtsrates und die Leitung der Beratungen. Der Aufsichtsrat kann Vorschriften zur Form und Frist der Einberufung festlegen.

Der Aufsichtsratsvorsitzende beruft den Aufsichtsrat bei Bedarf ein, sowie mindestens einmal pro Vierteljahr innerhalb von 15 Tagen nach Erhalt des Quartalsberichts des Vorstandes oder auf Antrag von mindestens zweier seiner Mitglieder oder zweier Mitglieder des Vorstandes.

Der Aufsichtsrat kann die Mitglieder des Vorstandes zu seinen Sitzungen einladen. In diesem Fall haben die Mitglieder des Vorstandes lediglich eine beratende Stimme.

Die Sitzungen des Aufsichtsrats können ohne Beachtung von Einberufungsvorschriften wirksam gehalten werden, wenn sämtliche Mitglieder des Aufsichtsrats anwesend oder wirksam vertreten sind.

Die Sitzungen des Aufsichtsrats finden an dem in der Einberufung genannten Ort und Zeitpunkt statt.

Die Mitglieder des Aufsichtsrats können schriftlich, per Fax, per Telegramm oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel auf die Formvorschriften der Einberufung verzichten; eine gesonderte Einberufung ist für Sitzungen, deren Ort und Zeitpunkt zuvor in einem per Beschluss des Aufsichtsrats festgesetzten Terminplan vorgesehen sind.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrats kann an Aufsichtsratssitzungen teilnehmen, indem es schriftlich, per Fax oder durch jegliches andere geeignete Kommunikationsmittel ein anderes Mitglied des Aufsichtsrats zu seinem Vertreter bestimmt.

Sofern mindestens zwei Mitglieder des Aufsichtsrats anwesend sind, kann ein Mitglied des Aufsichtsrats auch mehr als ein nicht anwesendes Mitglied des Aufsichtsrats vertreten.

Jedes Mitglied des Aufsichtsrats kann an Aufsichtsratssitzungen per Telefonkonferenz oder durch jedes gleichartige Kommunikationsmittel, das den teilnehmenden Mitgliedern des Aufsichtsrats gestattet zu sprechen und gehört zu werden, teilnehmen. Eine solche Teilnahme an der Aufsichtsratssitzung steht der persönlichen Anwesenheit auf der Sitzung gleich.

Der Aufsichtsrat kann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Sämtliche Beschlüsse des Aufsichtsrats benötigen die Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Aufsichtsrats. Im Fall der Stimmgleichheit gibt die Stimme des Aufsichtsratsvorsitzenden den Ausschlag.

In dringenden Angelegenheiten sind Beschlüsse des Aufsichtsrates, die von allen Aufsichtsratsmitgliedern unterzeichnet sind, ebenso gültig und binden den Aufsichtsrat auf gleiche Weise, wie wenn sie auf einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Aufsichtsratssitzung gefasst worden wären. Die Unterschriften können auf derselben Urkunde oder auf mehreren identischen Ausfertigungen geleistet und per Brief, Fax oder Fernschreiben erbracht werden.

Art. 16. Der Aufsichtsrat stellt die dauerhafte Kontrolle der vom Vorstand ausgeübten Geschäftsführung mit allen geeigneten Mitteln sicher.

Diese Kontrolle kann jedoch keinesfalls dazu führen, dass der Aufsichtsrat oder seine Mitglieder direkt oder indirekt Tätigkeiten der Geschäftsführung vornehmen.

Die Mitglieder des Aufsichtsrates können jederzeit Kenntnis von den Unterlagen erhalten, die sie für die Ausübung ihres Mandats für erforderlich erachten, und Abschriften dieser Unterlagen verlangen.

Der Aufsichtsrat kann Rechtsgeschäfte, die der Vorstand entgegen den Bestimmungen des Artikels 9 dieser Satzung ohne vorherige Zustimmung vorgenommen hat, genehmigen.

Der Aufsichtsrat kann die Durchführung bestimmter Aufgaben an eines oder mehrere seiner Mitglieder delegieren.

Art. 17. Der Aufsichtsrat kann einzelnen Mitgliedern die Durchführung bestimmter Aufgaben übertragen und diesen Auftrag jederzeit widerrufen. Der Aufsichtsrat kann die Bildung von Kommissionen beschließen und deren Besetzung festlegen. Diese Kommissionen führen ihre Tätigkeit unter der Verantwortung des Aufsichtsrates aus. Diese Aufteilung der Kompetenzen kann jedoch keinesfalls die Delegation der Kompetenzen, wie sie im Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 oder in dieser Satzung dem Aufsichtsrat als solchem zugeteilt werden, an eine Kommission oder eine Begrenzung der Kompetenzen des Vorstandes zur Folge haben.

Art. 18. Die Mitglieder des Aufsichtsrats sind der Gesellschaft nach gemeinem Recht für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Sie sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber für Verletzungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 oder der vorliegenden Satzung gesamtschuldnerisch verantwortlich.

Titel IV. Gemeinsame Vorschriften für Vorstand und Aufsichtsrat

Art. 19. Niemand kann gleichzeitig Mitglied des Vorstandes und Mitglied des Aufsichtsrats sein.

Falls das Mandat eines Vorstandsmitgliedes unbesetzt ist, kann der Aufsichtsrat jedoch eines seiner Mitglieder zum Mitglied des Vorstandes ernennen. Während dieser Zeit setzt diese Person mit ihren Tätigkeiten als Mitglied des Aufsichtsrats aus.

Art. 20. Stehen persönliche Interessen eines Vorstandes- oder Aufsichtsratsmitglieds den Interessen der Gesellschaft in einer Angelegenheit entgegen, die der Genehmigung des Vorstandes oder des Aufsichtsrats bedarf, so ist dieses Mitglied verpflichtet, den Vorstand beziehungsweise den Aufsichtsrat hiervon zu unterrichten und diese Erklärung im Protokoll der betreffenden Sitzung vermerken zu lassen. Das Mitglied kann an der Beratung und Abstimmung über diese Angelegenheit nicht teilnehmen.

Bestehen Vorstand oder Aufsichtsrat nur aus einer Person, so wird der Interessenkonflikt lediglich in einem Verzeichnis der Geschäfte zwischen der betreffenden Person und der Gesellschaft festgehalten; die Person kann an der Durchführung dieser Geschäfte weiterhin teilnehmen.

Falls nur auf Grund eines solchen Interessenskonflikts die erforderliche Zahl von anwesenden oder vertretenen Mitgliedern von Vorstand oder Aufsichtsrat nicht erreicht werden kann, so sind Vorstand oder Aufsichtsrat dennoch beschlussfähig.

Die Wirksamkeit eines Vertrages oder einer Transaktion zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft, an der ein Mitglied des Vorstandes oder des Aufsichtsrats ein persönliches Interesse hat oder in der er ein Mitglied des Vorstandes, Aufsichtsrats oder Verwaltungsrats, ein Direktor oder ein Angestellter ist, entfällt nicht allein aufgrund dieser Tatsache. Das betreffende Mitglied des Vorstandes oder des Aufsichtsrats ist nicht von den Beratungen und Abstimmungen bezüglich dieser Verträge oder Transaktionen ausgeschlossen.

Titel V. Buchprüfung

Art. 21. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Die Anzahl, Vergütung und die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Die Dauer der Amtszeit kann jedoch sechs (6) Jahre nicht überschreiten. Ausscheidende Kommissare können erneut ernannt werden.

Die Kommissare können jederzeit von der Generalversammlung ohne Kündigungsfrist oder Anspruch auf Entschädigung abberufen werden.

Wenn die Anzahl der Kommissare um mehr als die Hälfte verringert ist, beruft der Vorstand umgehend eine Generalversammlung ein, um die ausgeschiedenen Kommissare zu ersetzen.

Titel VI. Generalversammlung

Art. 22. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt nach den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 23. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am 2. Mittwoch des Monats Mai um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 24. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (10%) zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser außerordentlichen Generalversammlungen kann per Vollmacht oder schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 25. Jede ordentliche oder außerordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Titel VII. Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 26. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Vorstand erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Vorstand legt dem Aufsichtsrat die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft innerhalb der Frist nach Artikel 9 dieser Satzung vor.

Der Aufsichtsrat leitet dem Kommissar die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Bericht des Vorstandes spätestens einen Monat vor dem Datum der Jahresgeneralversammlung weiter.

Er teilt der Generalversammlung seine Bemerkungen zu diesen Dokumenten mit.

Art. 27. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Vorstand Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung zur Kapitaltilgung zu benutzen.

Titel VIII. Auflösung - Liquidation

Art. 28. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Titel IX. Allgemeine Bestimmungen

Art. 29. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklären die erschienenen Parteien sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien zu zeichnen wie folgt:

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Die Gesellschaft "Wilder Kaiser GmbH Steuerberatungsgesellschaft", vorgeannt,
einhundertsechsdachtzig Aktien, | 186 |
| 2) Die Gesellschaft "FAMINVEST S.A.", vorgeannt, einhundertvierundzwanzig Aktien, | 124 |
| Total: dreihundertzehn Aktien, | 310 |

Sämtliche Anteile sind von den vorgeannten Zeichnern gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgeannten erschienenen Personen, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Vorstandsmitglieder wird festgelegt auf eins (1), diejenige der Aufsichtsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3) und diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen (1).
2. Die Mandate der Vorstandsmitglieder, der Aufsichtsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2015.
3. Herr Laurent MULLER, Wirtschaftswissenschaftler, geboren in Luxemburg, am 22. März 1980, beruflich wohnhaft in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll, wird zum alleinigen Vorstand ernannt.
4. Zu Aufsichtsratsmitgliedern werden ernannt:
 - i) Herr Johannes NÖLKE, Steuerberater, geboren in Gelsenkirchen, am 5. Februar 1966, wohnhaft in D-51515 Kürten, Kotterhof 41a;
 - ii) Herr Wolfgang SCHMIDT-GORBACH, Steuerberater, geboren in Heide, am 8. August 1964, wohnhaft in D-86157 Augsburg, Otto-Sauler-Straße-5b; und
 - iii) Frau Antoinette HIEBELER HASNER, Steuerberater, geboren in München, am 3. Dezember 1958, wohnhaft in D-81245 München, Floßmannstraße.
5. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l.", mit Sitz in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 80574, wird zum Kommissar ernannt.
6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2010. Relation GRE/2010/95. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Junglinster, den 26. Januar 2010.

Référence de publication: 2010018609/342.

(100012658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Docs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 132.564.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019419/10.

(100014058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ProLogis Poland LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019390/14.

(100013882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ProLogis Poland LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010019393/14.

(100013874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ProLogis Poland LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010019395/14.

(100013869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

ProLogis Poland LXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010019396/14.

(100013866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

AEIF LH Sub 07 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 138.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010019420/13.

(100014241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 138.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010019421/13.

(100014238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 135.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019422/13.

(100014237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 135.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019423/13.

(100014235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Golden Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.405.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "GOLDEN BRIDGE S.A.", established and having its registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 47405, (the "Company"), originally incorporated under the denomination of "GOLDEN BRIDGE HOLDING S.A.", pursuant to a deed passed before Me Edmond SCHROEDER, notary then residing in Mersch, on April 22nd, 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 321 of September 2nd, 1994,

and which articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 29th of December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 463 of the 19th of May 2005, containing the adoption of the actual denomination.

The Meeting is presided by Mrs Annie SWETENHAM, corporate manager, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Chairman appoints as secretary, Ms Kathy CARNEIRO OLIVEIRA, administrative assistant, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The Meeting elects as scrutineer, Ms Marie-Hélène GONVICALVES, corporate administrator, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital to the extent of 500,018.22 EUR so as to raise it from its present amount of 2,938,000.- EUR to 3,438,018.22 EUR by the creation and issue of 17,019 new shares with a par value of 29.38 EUR each.

Subscription of the so created 17,019 new shares by "XENFIN S.A." and payment in cash.

2. Waiver of their preferential subscription right by the actual shareholders and lecture of the report of the board of directors in relation with this issue of 17,019 new shares.

3. Renewal of the authorization given to the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital to 14,690,000.- EUR.

4. Subsequent amendments of article 3 of the articles of association and complete restatement of the articles of association in order to comply with the current provisions of Luxembourg law of August 10th, 1915, as modified.

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the committee of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand and eighteen point twenty-two Euros (500,018.22 EUR) so as to raise it from its present amount of two million nine hundred and thirty-eight thousand Euros (2,938,000.- EUR) to three million four hundred and thirty-eight thousand and eighteen point twenty-two Euros (3,438,018.22 EUR).

Second resolution

The Meeting resolves to issue seventeen thousand and nineteen (17,019) new shares with a par value of twenty-nine point thirty-eight Euros (29.38 EUR) each to be subscribed by the public limited company "XENFIN S.A.", established and having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the waiver of their preferential subscription right by the current shareholders and proceeds with the reading of the board of directors report in relation with this issue of 17,019 new shares.

Subscription - Payment

There now appeared Mrs. Annie SWETENHAM prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the company "XENFIN S.A.", prenamed, (the "Subscriber"), by virtue of one of the proxies as referred under point (C) here above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber to the seventeen thousand and nineteen (17,019) new shares and to pay them fully up in cash, so that the total amount of five hundred thousand and eighteen point twenty-two Euros (500,018.22 EUR) is from this day at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the 17,019 new shares with a par value of 29.38 EUR each to "XENFIN S.A.", above mentioned.

Fifth resolution

The Meeting resolves to renew the authorization given to the board of directors to increase the share capital within the frame of the authorized capital to 14,690,000.- EUR.

Sixth resolution

In order to reflect the above resolutions, the Meeting decides to restate completely the articles of association of the Company, in order to comply with the current provisions of the modified Luxembourg law of August 10th, 1915.

The BYLAWS will henceforth have the following wording:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "GOLDEN BRIDGE S.A." (the "Company").

The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is set up for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 2. The purposes of the Company are the acquisition of interests in any form whatever in other Luxembourg or foreign companies and any other investment form, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way. It may borrow and lend monies with or without providing for interest payments, issue bonds and any other kind of debentures.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at THREE MILLION FOUR HUNDRED AND THIRTY-EIGHT THOUSAND AND EIGHTEEN POINT TWENTY-TWO EUROS (3,438,018.22 EUR), represented by ONE HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND AND NINETEEN (117,019) shares with a par value of TWENTY-NINE POINT THIRTY-EIGHT EUROS (29.38 EUR) per share.

The authorized capital is fixed at FOURTEEN MILLION SIX HUNDRED AND NINETY THOUSAND EURO (14,690,000 - EUR), divided into FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) shares having a par value of TWENTY-NINE POINT THIRTY-EIGHT EUROS (29.38 EUR) each.

The board of directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the extraordinary general meeting dated December 22nd, 2009 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the board of directors has not agreed upon to any subscription at that time; the board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the board of directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, article three of the articles of association should be amended so as to reflect the result of such action; the board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the board of directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the board of directors. In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or by two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the last Wednesday of April at 10:00 a.m. in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the board of directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Nous Maître SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "GOLDEN BRIDGE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47405, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de "GOLDEN BRIDGE HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 321 du 2 septembre 1994,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 463 du 19 mai 2005, contenant l'adoption de sa dénomination actuelle.

L'assemblée est présidée par Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne Mademoiselle Kathy CARNEIRO OLIVEIRA, assistante administrative, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 500.018,22 EUR pour le porter de son montant actuel de 2.938.000,- EUR à 3.438.018,22 EUR par la création et l'émission de 17.019 actions nouvelles d'une valeur nominale de 29,38 EUR chacune.

Souscription des 17.019 actions nouvelles ainsi créées par XENFIN S.A. et libération en espèces.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel et lecture du rapport du conseil d'administration en relation avec cette émission de 17.019 actions nouvelles.

3. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé à 14.690.000,- EUR.

4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts et refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille dix-huit virgule vingt-deux euros (500.018,22 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions neuf cent trente-huit mille euros (2.938.000,- EUR) à trois millions quatre cent trente-huit mille dix-huit virgule vingt-deux euros (3.438.018,22 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre dix-sept mille dix-neuf (17.019) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-neuf virgule trente-huit euros (29,38 EUR) chacune à souscrire par la société anonyme "XENFIN S.A.", établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels et procède à la lecture du rapport du conseil d'administration en relation avec cette émission de 17.019 actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Est intervenue ensuite Madame Annie SWETENHAM, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société "XENFIN S.A.", prédésignée, (le "Souscripteur"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux dix-sept mille dix-neuf (17.019) actions nouvelles et de les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la somme totale de cinq cent mille dix-huit virgule vingt-deux euros (500.018,22 EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre 17.019 actions avec une valeur nominale de 29,38 EUR chacune à "XENFIN S.A.", mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé à 14.690.000,- EUR.

Sixième résolution

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler complètement les statuts de la Société, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915.

Les STATUTS vont dorénavant avoir la teneur suivante:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "GOLDEN BRIDGE S.A." (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-HUIT MILLE DIX-HUIT VIRGULE VINGT-DEUX EUROS (3.438.018,22 EUR), représenté par CENT DIX-SEPT MILLE DIX-NEUF (117.019) actions d'une valeur nominale DE VINGT-NEUF VIRGULE TRENTE-HUIT EUROS (29,38 EUR) par action.

Le capital autorisé de la Société est établi à QUATORZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (14.690.000,- EUR), divisé en CINQ CENT MILLE (500.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-NEUF VIRGULE TRENTE-HUIT EUROS (29,38 EUR) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de la présente assemblée générale extraordinaire daté du 22 décembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

20096

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SWETENHAM - CARNEIRO OLIVEIRA - GONCALVES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5095. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017927/543.

(100012512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Parworld, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.384.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010019430/10.

(100014314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Berba S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 40.951.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019431/10.

(100014339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

La liste des signatures autorisées en date du 12.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019432/11.

(100014337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Presto Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010019433/11.

(100014404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Presto Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010019434/11.

(100014403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Presto Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010019435/11.

(100014400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Karate Club Suessem, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4989 Sanem, 16, rue Baron de Tornaco.

R.C.S. Luxembourg F 8.212.

STATUTS

Les soussignés:

PRESIDENT: DRAGONE Michel

SECRETAIRE: DRAGONE Laurence

TRESORIER: PHILBERT Alain

ASCESSEUR: GERONZI Dario

ASCESSEUR: PIGAT Romain

DIRECTEUR TECHNIQUE: DRAGONE Michel

1. Dénomination, Siège, Durée, But

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "KARATE CLUB SUESSEM".

Art. 2. Elle a son siège à Sanem-rue Baron de Tornaco 16.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association a pour but l'enseignement et la pratique de l'art du Karate en tant que sport, méthode de self-défense et moyen de culture physique. Elle peut pour remplir sa fonction, louer ou acheter des biens immobiliers.

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, il ne peut toutefois être inférieur à cinq.

Pour devenir membre il faut payé une cotisation dont le montant, la périodicité et le mode de paiement sont fixés par le comité chargé de la gestion.

Le comité de la gestion statue souverainement sur les demandes d'adhésions. En cas de non acceptation d'une demande le comité n'est pas tenu de faire connaître les motifs de sa décision. En principe le club comporte deux catégories de membres: membres actifs et membres honorifiques.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- par démission notifiée par écrit au comité

- par exclusion du chef de contravention grave ou répétée aux statuts et règlements de l'association ou du chef de tout acte préjudiciable au but social susceptible de porter atteinte à la bonne renommée de l'association; l'exclusion étant prononcée par le comité de gestion après convocation en bonne et due forme et audition de l'intéressé ou par défaut de comparaître,

- par le non paiement de la cotisation, l'exclusion devenant effective un mois après l'échéance de paiement
- par décès

Art. 7. Le comité pourra former un Comité d'Honneur ou conférer individuellement le titre de membre d'honneur à toute personne qui aura fait un don ou un legs à l'association ou qui aura rendu des services reconnus à celle-ci.

Art. 8. Les membres du comité de gestion sont choisis par les membres effectifs qui seuls ont voix délibérative aux assemblées

2. Gestion

Art. 9. La gestion de l'association incombe à un comité se composant d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un président et de 1 à 4 assesseurs. Le comité est élu pour une durée de quatre ans par l'assemblée générale à la simple majorité des voix et est renouvelé par moitié tous les trois ans, la moitié sortante à la fin du premier exercice étant désignée par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. Le président et le secrétaire ne peuvent pas être sortants conjointement.

Art. 10. Le président, le secrétaire et le trésorier sont désignés par le comité.

Le président préside les réunions du comité et de l'assemblée générale, Il signe conjointement avec le secrétaire les procès verbaux et autres pièces engageant les responsabilités morales ou financières de l'association.

Art. 11. Le comité peut s'assurer la collaboration d'un ou de plusieurs membres-conseil, qui n'auront cependant que voix consultative.

Art. 12. Le comité a les pouvoirs les plus étendus dans la gestion des affaires de l'association et il représente celle-ci dans tous actes. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou la loi, est de la compétence du comité.

Il peut déléguer ses pouvoirs pour des missions déterminées à une personne de son choix.

Art. 13. Le comité désigne le moniteur qui sera chargé d'enseigner l'art du KARATE.

Art. 14. Le comité se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il délibère valablement lorsque la majorité des membres du comité est présente.

Art. 15. La qualité de membre du comité se perd par démission écrite signalisée au président. Dans le cas où les vacances dépassent la majorité des sièges au comité, une assemblée générale devra être convoquée pour procéder au remplacement des membres démissionnaires. Les membres nouvellement élus achèvent la durée des mandats de leurs prédécesseurs dans l'ordre des voix obtenues.

3. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an, à l'occasion de la clôture de l'année sociale. Le comité en fixe la date et l'ordre du jour. Convoquée par écrit, huit jours avant la réunion, l'assemblée est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 17. Pour des raisons majeures, le comité peut convoquer une assemblée extraordinaire. Il doit le faire endéans 1 mois si un cinquième des membres l'exigent.

Art. 18. Les dispositions contraires aux présents statuts doivent être prises par une assemblée générale convoquée à cette fin.

4. Exercice social

Art. 19. L'année sociale prend cours le premier janvier et finit le 31 décembre, la situation de l'association est arrêtée le 31 décembre, les rapports y relatifs doivent être approuvés par le comité. Les comptes de l'association sont contrôlés par deux vérificateurs, désignés par l'assemblée générale.

Ils exercent leurs fonctions au moins une fois par an, la dernière fois après la clôture des comptes.

5. Ressources

Art. 20. Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des dons et legs à l'association, des subventions accordées par les pouvoirs publics, des recettes pouvant résulter d'organisations ou de manifestations, sponsoring.

6. Dissolution

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association sont réglées par les art. 18 à 24 de la loi du 21 avril 1928.

Fait à Sanem, le 6 mars 2008.

Pour le comité

Michel Dragone / Laurence Dragone

Référence de publication: 2010018220/82.

(100012011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

SDI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.712.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of United Kingdom "Ellerdine Limited", established and having its registered office in 596 Kingsland Road, London E8 4AH, (United Kingdom),

being the holder of one thousand (1.000) shares of the company SDI Investments S.A.,

here represented by Ms Monique GOERES, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the public limited company ("société anonyme") existing under the name of "SDI Investments S.A." (hereafter the "Company"), a Luxembourg public limited company, established and having its registered office in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 90712, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6th of December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 168 of the 18th of February 2003.

- The Company's capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.00 EUR), represented by one thousand (1.000) shares of a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid in.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the board of directors and the statutory auditor for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Upon these facts the notary stated that the company SDI Investments S.A. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at eight hundred fifty euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the representative of the appearing party, said appearing party signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois de la Grande Bretagne "Ellerdine Limited", établie et ayant son siège social à 596 Kingsland Road, Londres E8 4AH, (Grande Bretagne),

propriétaire des mille (1.000) parts sociales de la société SDI Investments S.A.,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous la dénomination de "SDI Investments S.A.", une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90712, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 168 du 18 février 2003.

- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SDI Investments S.A..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ huit cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2010. Relation GRE/2010/79. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018160/96.

(100012041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

HGSC 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.150.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010019097/12.

(100013296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Société Financière Diane, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 70.303.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

La société URBAN REAL ESTATE S.A., ayant son siège à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle,
ici représentée par son administrateur unique Monsieur Christian SCHWARTZ, demeurant à L-2430 Luxembourg,
23, rue Michel Rodange.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme SOCIETE FINANCIERE DIANE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle (R.C.S. Luxembourg B 70.303), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 26 août 1999, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société URBAN REAL ESTATE S.A., prédésignée.

- L'actionnaire unique décide d'approuver le bilan et le comptes des pertes et profit arrêtés au 31 décembre 2008.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société SOCIETE FINANCIERE DIANE S.A., prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société SOCIETE FINANCIERE DIANE S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SOCIETE FINANCIERE DIANE S.A., prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société SOCIETE FINANCIERE DIANE S.A., prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. SCHWARTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58079. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018162/44.

(100012451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

ATIM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.776.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Référence de publication: 2010019216/10.

(100014087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Slap Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.114.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SLAP HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 70.114), ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 608 du 11 août 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2303 du 24 novembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry JACOB, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6.- Conservation des livres et documents de la société.
- 7.- Clôture de la liquidation.
- 8.- Divers.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2009, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation, H.R.T. REVISION S.A., et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de la H.R.T. REVISION S.A. sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à la société FIDUCIAIRE WINANDY & ASSOCIES S.A. de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge aux administrateurs, commissaire aux comptes, au commissaire-vérificateur et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat.

3) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société SLAP HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, T. JACOB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57831. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018167/68.

(100012452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Eiger Securities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.860.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

1. Mr Richard Ashton, a British national, born on October 4, 1963 in Edmonton, residing in the United Kingdom at Home Farm Cottage, Woodhall Park, Watton At Stone, Hertfordshire, SG14 3NH; and,

2. Mr Andrew Binns, a British national, born on August 29, 1961 in Hackney, residing in the United Kingdom at Bounces Farm, Gossfield, Essex, CO9 1SD,

each represented by Quentin Hubeau, avocat, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg at 1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, by virtue of two separate proxies given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" (the "Company") which they declared to establish.

Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the firm name Eiger Securities S. à r.l.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. The address of the registered office of the Company may be transferred within the municipality of the Company's registered office by simple decision of the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

2.2 In the event that any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have returned entirely to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is: (i) the execution on behalf of clients of orders in respect of one or more financial instruments (as defined in the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time), i.e. acting to conclude agreements to buy or sell one or more financial instruments on behalf of clients; (ii) the provision of personal recommendations (but without, however, intervening at any time directly or indirectly in the implementation of the advice provided) presented as suitable for or based on a consideration of the circumstances of the clients in their capacity as investors or potential investors or in their capacity as agents for an investor or potential investor, either upon their request, or at the initiative of credit institutions or investment firms, (a) to buy, sell, subscribe for, exchange, redeem, hold or underwrite a particular financial instrument and (b) to exercise or not to exercise any right conferred by a particular financial instrument to buy, sell, subscribe for, exchange, or redeem a financial instrument; (iii) the receipt of or the transmission of orders in relation to one or more financial instruments, without holding funds or financial instruments of the clients, including bringing two or more parties together with a view to the conclusion of a transaction between the parties.

3.2 The Company may further (i) acquire, hold and dispose of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) acquire various securities, loans (secured or unsecured) and financial instruments; (iii) own asset portfolios comprising, without limitation, loans or other financial instruments; (iv) issue notes and other debt and/or equity securities, including, but not limited to, preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates, for the purpose of, amongst other activities, granting (secured or unsecured) loans or acquiring a portfolio of underlying assets; (v) lend and borrow funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities) (vi) provide any type of guarantees; (vii) create any type of security interests over some or all of its assets; and (viii) enter into any hedging transactions or derivatives agreements. The Company may also in whatever form, directly or indirectly, invest into, acquire, hold and dispose of assets of any kind, in particular real property and related property located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and carry out all activities with respect thereto.

3.3 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.4 In general, the Company may exercise the activities of a commission agent, investment adviser and broker in financial instruments and take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000), divided into one thousand (1,000) registered shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125), each fully paid up.

6. Modification of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending these articles of association.

7. Transferability. Transfers of shares, which must be effectuated by private deed or recorded by notarial deed, become legally effective towards the Company and third parties after having been notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil code (Code civil).

In case of one single shareholder, the shares of the Company held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares of the Company held by each shareholder may be freely transferred to the other shareholders. The shares of the Company held by each shareholder may also be transferred to persons who are not shareholders of the Company subject to the approval of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, given in a general meeting of shareholders, and the fulfilment of the requirements set forth in Articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply in case of a transfer of shares of the Company by cause of death, with the provision that the transfer of shares of the Company to the heirs who have a right to the legal reserved portion, to the surviving spouse and to other legal successors also require the approval of the owners of the shares of the Company representing three-quarters of the survivors' rights.

8. No Dissolution by Death or Insolvency. The Company will not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Managers (Gérants), Board of Managers, Meetings, Delegation, Representation, Accounts, Independent Auditors

9. Managers.

9.1 The Company is managed by one or more Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 The Manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, and may be dismissed ad nutum.

9.3 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 9 shall have been complied with.

9.4 All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager, or, in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

9.5 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

10. Meetings of the Board of Managers.

10.1 In case of plurality of Managers, the Board of Managers elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any Manager by any means. If all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if a majority of members is present or represented by proxies. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him orally (e.g. by phone) to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Managers require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has the casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and/or conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology. A Manager using video-conferencing equipment and/or conference call shall be deemed to be present at the meeting of the Board of Managers and shall be authorised to vote.

10.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that such vote by telephone is confirmed in writing.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting.

10.8 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened.

11. Delegation of Powers. The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any Manager or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Manager or Board of Managers shall determine. The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may also confer special powers and/or special mandates to any person, who need not be a Manager, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

12. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

13. Accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Independent Auditor.

14.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the single shareholder of the Company, or, in case of plurality of shareholders, the shareholders of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.2 The independent auditors are eligible for re-election.

Chapter IV. Decisions of the Shareholder(s)

15. Decisions of the Shareholders.

15.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

15.2 In the event of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his/its share holding.

15.3 The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may convene a meeting of shareholders by means of a convening notice sent to each shareholder at least fifteen days before such meeting. If there are fewer than twenty-five shareholders, then, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted and give his/its vote in writing within the time period prescribed in the notice. Collective decisions are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If such figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.4 Resolutions to amend the articles of association may be adopted only by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of law.

Chapter V. Business Year, Distribution of Profits

16. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2010.

17. Distribution of Profits.

17.1 Each year at least five per cent. (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and so long as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the capital of the Company.

17.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

17.3 The Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may resolve to pay interim dividends in accordance with applicable provisions of law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

18. Dissolution, Liquidation.

18.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum required as for the amendment of the articles of association.

18.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and compensation.

Chapter VII. Applicable Law

19. Applicable Law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the above-named appearing parties have subscribed for the one thousand (1,000) shares, as follows:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
Mr Richard Ashton	EUR 62,500	500	EUR 62,500
Mr Andrew Binns	EUR 62,500	500	EUR 62,500

All these shares have been fully paid up, so that the sum of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The above-named appearing parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the Shareholders

The above-named appearing parties, representing the entire subscribed capital of the Company and considering themselves as duly-convened, have immediately passed the following resolutions:

I. The Company's registered office is fixed in L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue.

II. The following have been elected as Managers for an indefinite period:

(1) Mr Richard Ashton, born on October 4, 1963 in Edmonton, residing in the United Kingdom at Home Farm Cottage, Woodhall Park, Watton At Stone, Hertfordshire, SG14 3NH;

(2) Mr Andrew Binns, born on August 29, 1961 in Hackney, residing in the United Kingdom at Bounces Farm, Gossfield, Essex, CO9 1SD; and,

(3) Mrs Natacha Kreninger West, born on March 6, 1973 in Saint Germain-en Laye, residing in the Grand Duchy of Luxembourg at 81, rue Ermesinde, 1469 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour de janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Richard Ashton, citoyen britannique, né le 4 octobre 1963 à Edmonton, demeurant en Grande-Bretagne à Home Farm Cottage, Woodhall Park, Watton At Stone, Hertfordshire, SG14 3NH; et,

2. M. Andrew Binns, citoyen britannique, né le 29 août 1961 à Hackney, demeurant en Grande-Bretagne à Bounces Farm, Gossfield, Essex, CO9 1SD,

ici représentés par Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg à 1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, en vertu de deux procurations sous seing privé distinctes, lesquelles paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer (la "Société") et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Eiger Securities S. à r.l.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est: (i) d'exécuter pour le compte de clients des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers (tels que définis dans la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée), c'est-à-dire de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients; (ii) de fournir des recommandations (sans jamais toutefois intervenir directement ou indirectement dans l'exécution des conseils fournis) personnalisées et adaptées aux ou basées sur l'examen de la situation propre aux clients, en raison de leur qualité d'investisseur ou d'investisseur potentiel ou de leur qualité de mandataire d'un investisseur ou d'un investisseur potentiel, soit de leur propre initiative, soit à la demande de ces clients, en ce qui concerne (a) l'achat, la vente, la souscription, l'échange, le remboursement, la détention ou la prise ferme d'un instrument financier particulier, ou (b) l'exercice ou le non-exercice du droit conféré par un instrument financier particulier d'acheter, de vendre, de souscrire, d'échanger ou

de rembourser un instrument financier; et (iii) de recevoir et transmettre, pour le compte de clients, des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sans détenir des fonds ou des instruments financiers des clients, y compris la mise en relation de deux ou plusieurs parties permettant ainsi la réalisation d'une transaction entre ces parties.

3.2 La Société peut également (i) acquérir, détenir et vendre des participations, des droits et des intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que des obligations de ces sociétés; (ii) acquérir des valeurs mobilières, des prêts (garantis ou non) et d'autres instruments financiers; (iii) détenir des portefeuilles d'actifs, y compris, mais sans limitation, des prêts ou d'autres instruments financiers; (iv) émettre des titres obligataires ("notes") et d'autres titres de créance et/ou des titres de capital, en particulier (mais sans limitation) des "preferred equity certificates" et "convertible preferred equity certificates" en vue, entre autres, de l'octroi de prêts (garantis ou non) ou l'acquisition d'un portefeuille d'actifs; (v) octroyer et emprunter des fonds (y inclus les revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance); (vi) octroyer des garanties de quelque nature que ce soit; (vii) constituer des sûretés de quelque nature que ce soit sur tout ou partie de ses avoirs; et, (viii) conclure des conventions de hedging ou des contrats de produits dérivés. La Société peut également, de manière directe ou indirecte, acquérir, détenir disposer de ou investir dans tout type d'actifs, en particulier de la propriété immobilière et tout droit de propriété y relatif situés à Luxembourg ou à l'étranger et exercer toute activité y relative.

3.3 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence ou de mandat, contrats de souscription, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.4 D'une manière générale, la Société peut exercer les activités de commissionnaire, de conseiller en investissements et de courtier en instruments financiers et prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

6. Modification du Capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

7. Cession des parts sociales. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés et ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux autres associés. Les parts sociales de la Société détenues par chacun des associés ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, donné en assemblée générale des associés, et conformément aux articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, s'applique en cas de transfert de parts sociales de la Société pour cause de mort à des non-associés, sous réserve que lorsque les parts sociales de la Société sont transmises à des héritiers réservataires, au conjoint survivant et à des autres héritiers légaux, l'agrément des propriétaires de parts sociales de la Société représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants est également requis.

8. Pas de Dissolution en cas de Décès ou Faillite. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. Gérants, Conseil de Gérance, Réunions et Délégation de Pouvoirs, Représentation, Comptes, Réviseur d'Entreprises

9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non.

9.2 Le(s) gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale annuelle des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment par l'assemblée générale des associés.

9.3 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.5 Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des mandataires autorisés et donc responsables uniquement de la réalisation de leur mandat.

10. Réunions du Conseil de Gérance.

10.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance élira parmi ses membres un président.

Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des associés. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par le gérant élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou d'un gérant. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un gérant peut également désigner par téléphone un autre gérant pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par écrit.

10.4 Toute décision du conseil de gérance est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres gérants participant utilisant cette technologie. Dans un tel cas, les gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Les votes pourront également se faire par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou téléphone. Dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les gérants présents.

10.8 Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée.

11. Délégation de pouvoirs. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra également conférer tous pouvoirs et/ou mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être gérants, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature de deux gérants ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

13. Comptes. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

14. Réviseur d'entreprises.

14.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le ou, en cas de pluralité des actionnaires, les actionnaires de la Société qui déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

14.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre IV. Décision des associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

15.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

15.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

15.3 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance pourra convoquer une réunion des associés par notice écrite envoyé à chaque associé 15 jours préalablement. Si le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé pourra recevoir une notice avec le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées au lieu de la tenue d'une réunion et émettra son vote par écrit dans le délai prescrit par la notice. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient prises par des associés détenant plus de la moitié de capital

social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.4 Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la loi.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

16. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

17. Répartition des bénéfices.

17.1 Chaque année, cinq (5) pour cent au moins du bénéfice net seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

17.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde du bénéfice net.

17.3 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

18. Dissolution, Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

18.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Loi Applicable

19. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les personnes comparantes préqualifiées déclarent souscrire les mille (1.000) parts sociales, comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Versements
Mr Richard Ashton	EUR 62.500	500	EUR 62.500
Mr Andrew Binns	EUR 62.500	500	EUR 62.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent-vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Et immédiatement après la constitution de la Société, les personnes comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

I. L'adresse de la Société est fixée à L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue.

II. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

(1) Mr Richard Ashton, citoyen britannique, né le 4 octobre 1963 à Edmonton, demeurant en Grande-Bretagne à Home Farm Cottage, Woodhall Park, Watton At Stone, Hertfordshire, SG14 3NH;

(2) Mr Andrew Binns, né le 29 août 1961 à Hackney, demeurant en Grande-Bretagne à Bounces Farm, Gossfield, Essex, CO9 1SD; et,

(3) Mme Natacha Kreninger West, né le 6 mars 1973 à Saint Germain-en-Laye, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg à 81, rue Ermesinde, 1469 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants préqualifiés les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes préqualifiées et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparante prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Q. Hubeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2207. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010018150/428.

(100012368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

S.B.K. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 75.734.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "Bridson Inc.", établie et ayant son siège social à Panama-City, East 54th Street, Arango-Orillac Building (République du Panama), inscrite au Registro Publico de Panama, Mercantil, Microjacket 30480, sous le numéro 239019, ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "S.B.K. Holding S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75734, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 645 du 9 septembre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 890 du 14 décembre 2000.

b) Que le capital social souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

g) Que l'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

i) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

j) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au commissaire aux comptes et au liquidateur.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5073. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018157/55.

(100012175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.229.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

—
EXTRAIT

Monsieur Luc Constant Lucien PERROT a démissionné avec effet au 27 janvier 2010 en tant que gérant de catégorie B de la Société;

Par conséquent, depuis le 27 janvier 2010 les gérants de la Société sont dorénavant les suivants:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Frank Oliver Wolfgang ZEITZ

Monsieur Piero RICCI

Monsieur John Samuel KEEN

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018873/19.

(100013545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

S.E.A. - Société Européenne d'Alimentation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.931.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 décembre 2009, acte n°576 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2010019234/16.

(100013808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.